Les musulmans ont le droit de menacer les homosexuels puisque c'est le coran qui le leur ordonne…

écrit par Joseph | 16 décembre 2016

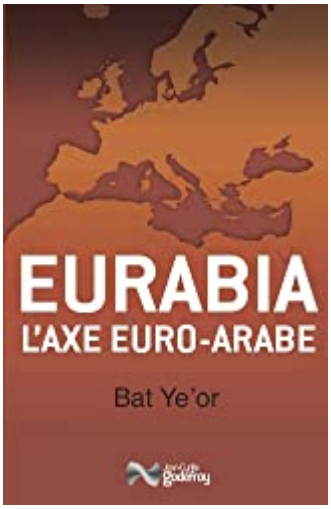

C’est ce qui se dit de plus en plus souvent dans de nombreux pays européens… où l’on applique servilement et consciencieusement la charia.

L’Europe devient folle. Folle à lier. Et les pays cités dans l’article ci-dessous vont sans aucun doute bientôt être rejoints par la France si l’on en juge par l’acharnement des juges contre les islamophobes que nous sommes.
La France aussi folle que l’Europe, l‘ Europe aussi folle que la Franc… mais où allons nous ?!

L’Europe veut empêcher toute critique de l’Islam en en faisant un délit

Plusieurs gouvernements européens ont clairement fait savoir à leurs populations que toute critique de la politique migratoire européenne ou des migrants eux-mêmes constituait un délit pénal susceptible de conduire à une arrestation, des poursuites et même une condamnation.

Geert Wilders est condamné aux Pays-Bas pour avoir suggéré, lors d’une campagne

électorale, qu'il fallait « moins de Marocains », mais simultanément, une association de défense des droits de l'homme subventionnée par l'Etat explique que menacer les homosexuels du bûcher, de la décapitation, ou d'une balle dans la peau ne tire pas à conséquence car ce sont des musulmans qui profèrent ces menaces et que ce comportement leur est dicté par le Coran.

« Je maintiens que communiquer des statistiques qui déplaisent où énoncer une opinion contraire n'est pas un crime. » – Terhi Kiemunki, élue du Parti des Finlandais, condamnée à 450 euros d'amende pour avoir écrit une « culture et un droit fondés sur une religion violente, intolérante et oppressive. »

Depuis ce jugement, tous les citoyens finlandais sont désormais tenus d'opérer une distinction entièrement fictive, entre « islam » et « islam radical », sous peine d'être poursuivis et condamnés à une amende pour « diffamation et insulte envers les adeptes de la foi islamique. »

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a déclaré : « ces distinctions très laides et offensantes sont une insulte à notre religion. Il n'y a pas d'islam modéré ou immodéré. L'islam est l'islam, un point c'est tout. » Il y a des musulmans extrémistes et d'autres qui ne le sont pas, mais il n'y a qu'un islam.

Il est troublant de voir avec quelle célérité les gouvernements occidentaux se montrent prêts à sévir contre tout ce qui ressemble à de l' « islamophobie », un mot trompeur qui désigne seulement une peur irrationnelle de l'Islam.

Compte tenu de la violence dont nous avons été témoins, ces Occidentaux qui ont étudié l'islam et écouté le discours des savants islamiques les plus influents, savent qu'il y a pas mal de choses dans l'islam dont il est légitimede s'effrayer.

Plusieurs gouvernements européens ont clairement fait savoir à leurs populations que toute critique de la politique migratoire européenne ou des migrants eux-mêmes constituait un délit pénal susceptible de conduire à une arrestation, des poursuites et même une condamnation. Outre ces pratiques dignes d'un État policier, les gouvernements européens ne s'arrêtent pas en si bon chemin. Ils entendent préserver l'islam de toute critique.

La Finlande est le dernier pays européen en date à mettre en pratique les sanctions

que les autorités européennes recommandent contre les détracteurs de l'islam. Selon le journal finlandais YLE, le tribunal d'instance de Pirkanmaa a reconnu Terhi Kiemunki, une élue du Parti des Finlandais, coupable de « diffamation et d'insultes envers les adhérents de la foi islamique ». Sur son blog Uusi Suomi (La nouvelle Finlande), Terhi Kiemunki a écrit un article dans lequel elle explique que tous les terroristes en Europe sont musulmans. La Cour a estimé que quand Kiemunki évoque « une religion et une culture intolérante et violente », elle désigne la foi islamique.

Cliquez sur l'image pour acheter ce livre

Au cours de son procès, Kiemunki s'est vue demander pourquoi elle n'établissait pas de distinction entre islam et islam radical. Elle a répondu qu'elle se référait à la diffusion de la culture et de la religion islamique, et qu'elle « aurait probablement dû » parler d'éléments de radicalisation au sein de la religion plutôt que de mettre en cause la foi islamique dans son ensemble. Kiemunki a été condamné à une amende de 450 euros. Son avocat a fait appel.

Kiemunki a publié un communiqué de presse après le verdict, dans lequel elle déclare :

« Je maintiens que communiquer des statistiques qui déplaisent où énoncer une opinion contraire n'est pas un crime… J'ai écrit que je ne veux pas que notre pays soit pris d'assaut par une culture et une loi qui prennent leur source au sein d'une religion violente, intolérante et oppressive. »

Selon YLE, Kiemunki a ajouté que son analyse ne visait pas les musulmans en général, et précisait bel et bien que tous les musulmans ne sont pas des terroristes. « A notre époque, et plus particulièrement dans un passé récent et aujourd'hui, tous les auteurs d'actes terroristes se sont révélés être des musulmans » a-t-elle dit.

> Depuis ce jugement, tous les citoyens finlandais sont désormais tenus d'opérer une distinction, entièrement fictive, entre « Islam » et « islam radical », sous peine d'être poursuivis et condamnés à une amende pour « diffamation et insulte envers les adeptes de la foi islamique ». Pourtant, le président turc, Recep Tayyip Erdogan a déclaré lui-même que : « ces distinctions très laides et offensantes sont une insulte à notre religion. Il n'y a pas d'islam modéré ou immodéré. L'islam est l'islam un point c'est tout ». Certains musulmans sont extrémistes ; d'autres ne le sont pas ; mais il n'y a qu'un seul islam.

Il est dommage que Kiemunki ne se soit pas présentée au tribunal avec quelques citations du Coran, comme « Combattez et tuez les infidèles où qu'ils se trouvent … » (9 : 5), et « combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna [troubles] et soumettez-les à la religion d'Allah » (08 :39). Le tribunal aurait pu alors tenter d'expliquer plus en détail les différences concrètes qu'il souhaitait voir maintenues entre « Islam » et « islam radical. »

Aux Pays-Bas, une hotline dirigée par le MiND, un organisme – subventionné par l'État – de lutte contre les discriminations, a déclaré qu'il ne pouvait se porter partie civile dans une plainte contre un site islamiste qui a menacé de mort les homosexuels, exigeant qu'ils soient « brûlés, décapités et abattus ». Cette association de lutte contre les discriminations a justifié son refus par le fait que, « ces remarques doivent être appréciées dans le cadre des croyances religieuses propres à l'islam, ce qui les prive de tout caractère insultant ». Le MiND a conclu que les remarques ont été faites dans :

« le cadre d’un débat public sur la façon d’interpréter le Coran … certains musulmans comprennent en lisant le Coran que les homosexuels devraient être tués … L’expression religieuse telle qu’elle existe aux Pays-Bas, tolère un grand degré de liberté. En outre, les expressions sont utilisées dans le cadre d’un débat public (comment interpréter le Coran), lequel supprime tout caractère préjudiciable. »

Alors que Geert Wilders a été condamné aux Pays-Bas pour avoir suggéré, lors d’une campagne électorale, qu’il fallait « moins de Marocains », une association subventionnée par l’Etat néerlandais explique que menacer les homosexuels d’être brulés vifs, décapités, voire simplement abattus ne tire pas à conséquence dans la mesure où ce sont des musulmans qui menacent et que ce comportement leur est dicté par le Coran. C’est sans doute l’un des plus étonnants exemples de soumission volontaire à la charia que l’on puisse trouver en Occident jusqu’à présent.

Un porte-parole de la hotline du MiND a finipar rad

m e
t t
r e
q u
e ,
a p
r è
s
«
u n
e x
a m
e n
a p
p r
o f
o n
d i
» ,
i l
a p
p a
r a
i t
q u
e
l a
p l
a i
n t
e
a
é t
é
«
i n
s u

ff
is
am
me
nt
év
al
ué
e
».
Il
es
t
vr
ai
qu
’e
nt
re
te
mp
s,
le
s
pa
rl
em
en
ta
ir
es
né
er
la
nd
ai
s

avaient demandé que l’Etat supprime les subventions attribuées à cette associ

a t

i o

n.

En février 2016, un tribunal danois a condamné un homme pour un post Facebook jugé « insultant et dégradant pour les adeptes de l'islam. » L'homme avait écrit :

« L'idéologie de l'islam est aussi odieuse, dégoûtante, oppressive et pas moins misanthrope que le nazisme. L'immigration massive des islamistes au Danemark est l'événement le plus dévastateur qui ait frappé la société danoise au cours de ces dernières années. »

L'auteur du post a été condamné à une amende pour « racisme ». En mai 2016, la Haute Cour a annulé le verdict, estimant que les propos du condamné étaient dénués de racisme et ne visaient que « l'idéologie de l'islam et l'islamisme ».

Il est troublant de voir avec quelle célérité les gouvernements occidentaux se montrent prêts à sévir contre tout ce qui ressemble vaguement à de l'« islamophobie », un mot trompeur qui ne signifie littéralement que peur irrationnelle de l'Islam. Compte tenu de la violence dont nous sommes témoins, ne pas avoir peur des menaces que fait peser l'islam serait irrationnel. Comme Shabnam Assadollahi l'a récemment souligné dans une lettre ouverte aux membres du Parlement canadien, il y a pas mal de choses dans l'islam qui méritent que l'on s'en inquiète.

Tous ces gouvernements devraient porter attention aux discours de l'un des érudits musulmans les plus influents de l'islam sunnite, le chef spirituel des Frères musulmans, Yusuf al-Qaradawi. Qaradawi anime La charia et la vie, une émission phare de la chaîne qatarie Al Jazeera, suivie par environ 60 millions de téléspectateurs dans le monde. En 1995, Qaradawi a déclaré à une convention de l'Association de la jeunesse arabe et musulmane qui se tenait à Toledo (Ohio, Etats Unis) : « nous allons conquérir l'Europe, nous allons conquérir l'Amérique ! Non par l'épée, mais par le dawa » [sensibilisation].

Dawa, c'est la sommation faite aux non-musulmans d'écouter le message de l'Islam. Soit la technique de prosélytisme religieux utilisée pour la conquête non violente de terres non musulmanes, y compris l'Europe. Qaradawi a lui-même expliqué dans un enregistrement vidéo de 2007, que la conquête a pour but d'introduire la charia. Selon Qaradawi, la charia doit être insérée progressivement, sur une période de cinq ans dans un nouveau pays, avant de l'appliquer dans son intégralité. Cette

charia implique l'amputation des mains pour les voleurs ; le meurtre des apostats et des homosexuels , la minoration et l'oppression des femmes par la polygamie, le droit d'utiliser les châtiments corporels pour « discipliner » les femmes, et ainsi de suite. Les Occidentaux qui ont étudié l'islam et écouté ce que disent les savants islamiques les plus influents, savent que les raisons d'être « phobique » sont légitimes. Il serait même rafraîchissant d'entendre les points de vue des dirigeants politiques et des magistrats européens sur ces divers aspects du droit islamique au lieu de leur condamnation quasi rituelles de ceux qui ont effectivement étudié les textes islamiques et cherchent à mieux faire connaître la nature de la charia.

La pratique de poursuivre les personnes qui critiquent l'islam et de les condamner se répand en Europe, alors qu'auparavant, elle était l'apanage exclusif des pays musulmans officiellement régis par la charia, comme l'Arabie Saoudite ou le Pakistan ; des pays où tout blasphème envers l'islam est officiellement banni.

Il est regrettable que les tribunaux européens et d'autres organes de l'Etat se sentent tenus d'une quelconque responsabilité envers la loi islamique. Apparemment, juges et politiciens ne semblent plus en mesure d'apprécier les immenses libertés qui étaient autrefois la norme sur le continent européen ; libertés qu'ils semblent avoir choisi d'abolir…en toute liberté.